

**Avis de consultation sur le projet de Règlement 1152-20 modifiant le
Règlement de zonage 927-13 afin d'ajouter l'usage de transformation
de produits agricoles et alimentaires dans la zone Ea.19
(Secteur Route 132 Est)**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet du Règlement 1152-20 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'ajouter l'usage de transformation de produits agricoles et alimentaires dans la zone Ea.19 (Secteur Route 132 Est)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2020, 18 h 30, par voie de visioconférence, le Conseil municipal a adopté le premier projet du Règlement numéro 1152-20 cité ci-haut.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, une consultation publique débutera en date de ce jour par avis publié sur le site Internet de la Ville. Toute personne intéressée à émettre un avis sur le sujet ou obtenir des informations supplémentaires doit faire parvenir ses commentaires par écrit par courrier au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond, Québec (GOC 2B0) ou par courriel à l'adresse suivante : greffe@villeneuve-richmond.com, **et ce, au plus tard le 5 janvier 2021, 16 h**. Pour de plus amples informations, vous pouvez également communiquer avec M. Jean-Sébastien Bourque au 418 392-7000, poste 9-229 ou par courriel au jbourque@villeneuve-richmond.com.

Un rapport de ces commentaires sera soumis au Conseil municipal qui par la suite statuera sur les suites à être tenues concernant ce projet de règlement lors d'une séance ultérieure.

Objet du règlement : Le but de ce règlement est d'ajouter l'usage de transformation de produits agricoles et alimentaires dans la zone Ea.19. Ce nouvel usage permettra la transformation de ces produits dans ce secteur dans la mesure où cet usage est autorisé par la Commission de protection du territoire agricole. En complément de cet usage, la vente de produits alimentaires sera également autorisée. Vous pouvez consulter le projet de Règlement au site Internet de la Ville au www.villeneuve-richmond.com, sous l'onglet Service aux citoyens, section Règlements.

Donné à New Richmond,
Ce 16^e jour de décembre 2020

Céline LeBlanc
Greffière